

**LES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC**

**Par Claude Lafontaine, D. Pharm.  
Président**

**Avec la collaboration de Diane Lamarre, B. Sc. Pharm.  
Présidente du Comité de direction du stage professionnel**

**NOVEMBRE 1990**

Il me fait plaisir de vous entretenir des stages de formation professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Voyons d'abord ce qu'en dit le Code des professions du Québec.

Le Code des professions prévoit que le Bureau d'une corporation professionnelle peut, par règlement :

- 94 h. "déterminer les actes professionnels que peut poser une personne effectuant un stage de formation professionnelle et les conditions suivant lesquelles elle peut poser ces actes".

Les modalités des stages de formation professionnelle de l'Ordre sont définies par le règlement 23.

Ce règlement détermine d'abord la composition du Comité de direction du stage professionnel :

"Le bureau forme un comité de direction du stage professionnel. Ce comité se compose d'un pharmacien du secteur des établissements régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, d'un pharmacien du secteur de la pharmacie communautaire, d'un

pharmacien représentant l'Ordre et de deux pharmaciens du secteur universitaire dont l'un provient de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal et l'autre de l'École de pharmacie de l'Université Laval. Le Bureau peut, le cas échéant, nommer d'autres membres au comité".

Incidentement, le Bureau a nommé un représentant du milieu industriel et s'est adjoint un représentant des étudiants en pharmacie de chacune des deux universités.

Ce règlement prévoit présentement pour tous les étudiants en pharmacie :

- quatre stages de premier cycle d'une durée minimale de 120 heures chacun;
- un stage d'internat de 600 heures à effectuer à la fin de la 4<sup>ième</sup> année d'études universitaires.

Le stagiaire doit, pour obtenir le permis de pharmacien, réussir les stages de premier cycle et le stage d'internat prévus au règlement.

Avant d'entreprendre ces stages, l'étudiant en pharmacie doit avoir obtenu son immatriculation à l'Ordre, qui lui confère le titre de stagiaire.

Avant le début de chaque stage, le stagiaire doit compléter et faire parvenir à l'Ordre une fiche d'inscription pour l'aviser du pharmacien qui agit comme maître de stage, de l'endroit du stage et de la date où il débute.

Le stagiaire ne peut débiter un stage subséquent s'il n'a pas remis au préalable son rapport de stage précédent au Comité de direction du stage professionnel.

À l'exception du stage IV, le stagiaire choisit lui-même son maître de stage. Il suffit que ce dernier veuille bien l'accepter comme stagiaire, qu'il soit un membre inscrit au tableau de l'Ordre et qu'il ne soit pas lui-même soumis à un stage de perfectionnement imposé par le Bureau.

Pendant son stage, le stagiaire peut poser les actes mentionnés à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie, à la condition qu'il agisse sous le contrôle et la surveillance constante de son maître de stage ou d'un pharmacien désigné par celui-ci.

Actes constituant l'exercice                      17. "Constitue l'exercice de la pharmacie tout acte qui a pour objet de préparer ou de vendre, en exécution ou non d'une ordonnance, un médicament ou un poison.

L'exercice de la pharmacie comprend la communication de renseignements sur l'usage prescrit ou, à défaut

d'ordonnance, sur l'usage reconnu des médicaments ou des poisons, de même que la constitution d'un dossier pour chaque personne à qui un pharmacien livre des médicaments ou des poisons sur ordonnance et l'étude pharmacologique de ce dossier".

Le stagiaire qui poserait des actes décrits à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie sans être sous la surveillance d'un maître de stage tel que prévu au règlement :

- ne bénéficierait d'aucune assurance-responsabilité et compromettrait ainsi grandement son avenir;
- s'exposerait à être poursuivi pour exercice illégal de la pharmacie;
- verrait son stage annulé.

## LE STAGE DE PREMIER CYCLE I

Au cours de ce stage, le stagiaire doit atteindre les objectifs suivants :

- comprendre et évaluer la distribution et la conservation des médicaments et des poisons.

Pour atteindre ces objectifs, il doit acquérir des connaissances sur les divers éléments suivants :

- connaissance du milieu de stage;
- connaissance des lois:
  - . loi des stupéfiants;
  - . loi des aliments et drogues;
- connaissance de l'ordonnance et de sa teneur légale;
- connaissance des systèmes de classification (utilisés pour les médicaments d'ordonnance et ceux en vente libre);
- connaissance des formes pharmaceutiques;
- connaissance des sources de référence;
- connaissance des médicaments en vente libre quant à leur teneur et leur classe thérapeutique (cela inclut vitamines, minéraux et substances d'origine végétale);
- connaissance des symboles et abréviations utilisées par les prescripteurs.

Ce stage vise donc à familiariser le stagiaire à l'ensemble des médicaments quant à leurs noms, classification et indications générales.

Ce stage a lieu au cours de la première année des études en pharmacie. Il peut être effectué en officine ou en établissement de santé. Un guide est fourni au stagiaire pour la rédaction de son rapport des activités et il tient compte des milieux de stage différents.

## LE STAGE DE PREMIER CYCLE II

Au cours de ce stage, le stagiaire doit atteindre les objectifs suivants :

- comprendre et évaluer la préparation, la distribution et la conservation des médicaments;
- participer au contrôle de la distribution et de l'utilisation des médicaments et des instruments médicaux (thermomètres, microperfuseurs, etc).

Pour atteindre ces objectifs, le stagiaire doit acquérir des connaissances sur les éléments suivants :

- connaissance du milieu de stage;
- étiquetage des médicaments vendus sur ordonnance ou sans ordonnance;
- préparations magistrales;
- dosages et posologies;
- instruments médicaux;
- tests diagnostiques et méthodes de monitoring;
- injectables;
- méthode de conservation;
- dossier-patient.

Ce stage vise plus particulièrement à permettre au stagiaire de se familiariser avec la préparation de l'ordonnance, la constitution et la mise à jour du dossier-patient et il fait déjà appel à son jugement.

Ce stage a lieu au cours de la deuxième année des études en pharmacie, et peut être effectué en officine ou en établissement de santé.

Le guide fourni au stagiaire pour la rédaction de son rapport des activités tient compte de ces deux milieux de stage différents.

### LE STAGE DE PREMIER CYCLE III

Au cours de ce stage, le stagiaire doit atteindre les objectifs suivants :

- constituer et étudier un dossier pharmacologique pour chaque patient;
- communiquer des renseignements à titre préventif et curatif.

Pour atteindre ces objectifs, le stagiaire doit acquérir les connaissances suivantes :

- connaissance du milieu de stage;
- connaissance du patient (élaboration de l'entrevue en vue de la constitution du dossier);
- pharmacovigilance (rapport d'effet indésirable);
- contrôle d'utilisation;
- intoxication;
- conseils au patient (sur des médicaments d'ordonnance et sur des médicaments en vente libre);
- situations pharmaceutiques (comment réagir).

Ce stage vise particulièrement à améliorer chez le stagiaire, sa connaissance des médicaments et à le sensibiliser sur son rôle de moniteur et de conseiller du patient pour une optimisation de sa pharmacothérapie d'ordonnance ou de vente libre.

Ce stage a lieu au cours de la troisième année des études en pharmacie. Il ne peut être effectué en établissement de santé. Il peut être effectué en pharmacie communautaire ainsi qu'en industrie. Dans ce cas, il vise à familiariser le stagiaire sur la fabrication et le contrôle des médicaments et sur les exigences de la D.G.P.S. à propos des informations que doit fournir le fabricant aux intervenants en santé.

Aujourd'hui, ce stage en industrie correspond aux stages établis par l'Association canadienne de l'industrie du médicament qui a mis sur pied un programme destiné aux étudiants en pharmacie qui ont terminé leur troisième année d'études et qui désirent se familiariser davantage avec l'industrie pharmaceutique. Ce programme est échelonné sur 14 semaines qui vont de mai à septembre.

## LE STAGE DE PREMIER CYCLE IV

Au cours de ce stage, le stagiaire doit atteindre les objectifs suivants :

- la mise à jour et l'étude pharmacologique du dossier-patient;
- l'analyse des facteurs physico-chimiques, physiologiques, pathologiques et pharmacologiques qui peuvent modifier l'effet thérapeutique ou les résultats diagnostiqués;
- la communication de renseignements aux patients et aux professionnels de la santé.

Pour atteindre ces objectifs, le stagiaire doit procéder à l'analyse de trois cas de dossiers-patients en se référant aux critères suivants :

- il s'assure que les éléments qui constituent un dossier pharmacologique type figurent au dossier-patient;
- il cherche à obtenir les informations supplémentaires qu'il juge nécessaires à une étude approfondie du dossier;
- il procède à l'étude pharmacologique et démontre l'évolution de ces trois dossiers en même temps que l'évolution de la relation instaurée auprès des trois patients concernés.

Pour ce faire,

- il analyse de façon critique la pharmacothérapie appliquée aux

- pathologies en cause;
- il discute de chacun des médicaments prescrits;
  - il propose éventuellement un autre choix thérapeutique;
  - il vérifie la posologie, le mode d'administration et les moments de prise;
  - il s'assure de la fidélité au traitement;
  - il signale toute interaction médicamenteuse, s'il y a lieu, ainsi que les contre-indications résultant de l'état physiologique et pathologique du patient en cause;
  - il vérifie si l'alimentation et les habitudes de vie du patient peuvent influencer le traitement;
  - il complète son étude par les recommandations qu'il suggère au prescripteur ainsi que par les informations supplémentaires remises au patient.

Ce stage vise particulièrement à familiariser le stagiaire avec son rôle de moniteur et de conseiller auprès du patient ainsi que son rôle de consultant auprès du prescripteur.

Ce stage a lieu au cours de la quatrième année des études en pharmacie. Il peut être effectué en pharmacie communautaire, en milieu hospitalier de courte durée ou en milieu gériatrique.

Ce stage peut être remplacé par le cours universitaire intitulé "trimestre clinique" dispensé par l'École de pharmacie de l'Université Laval ou "enseignement clinique" dispensé par la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. C'est effectivement ce qui se produit depuis maintenant sept ans à l'avantage des stagiaires, puisque dans le cas de ces enseignements, les maîtres de stage, oeuvrant dans les trois milieux précités, sont choisis par les faculté et école de pharmacie. D'autre part, chaque stagiaire est suivi par un "chargé de formation clinique" (8 stagiaires par CFP). Enfin, ces stages durent 7 semaines à raison de 35 heures par semaine, pour un total de 210 heures plutôt que le minimum requis de 120 heures.

## LE STAGE INTERNAT

Au cours de ce dernier stage, qui est de 600 heures, le stagiaire doit atteindre les objectifs suivants :

- se familiariser davantage avec la vente et la préparation des médicaments avec ou sans ordonnance;
- développer une plus grande habileté à communiquer des renseignements à un patient ou à un professionnel de la santé sur l'usage prescrit ou à défaut d'ordonnance, sur l'usage reconnu des médicaments;
- se familiariser davantage avec l'organisation et l'étude critique de la documentation nécessaire dans une officine;
- se familiariser davantage avec la constitution, la mise à jour, l'étude pharmacologique et l'utilisation des dossiers-patients.

À l'intérieur de son milieu de stage, le stagiaire devra :

- réviser certaines activités fondamentales concernant le processus général d'approvisionnement et de conservation des médicaments;
- exécuter un certain nombre de préparations magistrales;
- inventorier, évaluer et critiquer la documentation disponible;
- discuter des aspects nouveaux de certains médicaments;
- effectuer une recherche bibliographique récente;

- procéder à l'analyse complète de trois dossiers-patients;
- renseigner de façon particulière un patient ou un professionnel de la santé;
- rédiger une opinion pharmaceutique.

Depuis un an, certaines activités de l'internat peuvent être adaptées sous la forme de mini-projets de manière à favoriser davantage l'initiative du stagiaire tout en apportant une certaine forme de contribution au milieu du stage. Ce mini-projet peut, par exemple, prendre la forme d'une conférence à un groupe de patients diabétiques ou hypertendus ou encore la rédaction de feuillets d'information etc.

Ce stage vise à faire en sorte que le stagiaire applique, dans son milieu, les connaissances acquises à l'université et contribue à l'optimisation de la pharmacothérapie par ses interventions auprès du patient d'abord et auprès des autres professionnels de la santé et plus particulièrement du prescripteur.

Pour terminer, je dirai quelques mots sur les rapports d'activités du stagiaire, sur l'évaluation des stages et sur les maîtres de stage.

Chaque stagiaire doit compléter un rapport d'activités pour chacun des stages. Ces rapports ont été revus en profondeur en 1989 de manière à constituer un guide plus précis des activités requises pour chacun des stages, autant de la part du stagiaire que du maître de stage.

C'est ainsi que des exemples sont fournis au stagiaire auquel on demande alors de présenter un cas similaire rencontré dans son milieu de stage.

Les objectifs de ces rapports de stage sont doubles :

- ils permettent de faire participer davantage les intervenants du milieu de stage et de mettre à profit des situations vécues;
- ils permettent de s'assurer que les apprentissages jugés essentiels sont vécus par tous les stagiaires.

D'autre part, comme certains stages peuvent être effectués en officine ou en établissement de santé, l'on retrouve toujours dans chaque guide de stage, un bloc de questions communes et un bloc de questions propres à chaque milieu d'exercice.

Finally, in order for each trainee to undertake a stage only after having understood and achieved the objectives of the previous stage, it is planned that an evaluator's guide will be provided to facilitate and better objectify the correction of activity reports.

For the first cycle stages I, II and III as well as for the internship stage, the stage master must complete an evaluation form for his trainee.

Activity reports of trainees are evaluated by pharmacist evaluators recruited by the corporation.

The evaluation of the report is transmitted to the trainee with corrections and individualized comments, if applicable. In 10 to 15% of cases, a supplement to the report will be requested when one of the aspects has been treated in a superficial manner.

The Order awards a merit certificate to each trainee whose activity report has been judged "excellent".

Unsatisfactory files are studied by the stage direction committee.

Quant aux maîtres de stage, ils professent sur une base volontaire et sans rémunération. Des sessions de formation leurs sont offertes afin d'améliorer leurs aptitudes de formateur et de pédagogue.

Chaque année, les stagiaires et les représentants des deux universités au sein du comité de direction du stage professionnel complètent un questionnaire afin d'évaluer leur stage et leur maître de stage.

Chaque année, les maîtres de stage se voient remettre un certificat de reconnaissance.

Et maintenant, que nous réserve le futur ?

L'Ordre a déposé à l'Office des professions un nouveau règlement pour la conduite des stages de formation.

Il est prévu :

- que le maître de stage doit être inscrit au tableau de l'Ordre depuis deux ans;
- qu'il a accompli un certain nombre de crédits de formation continue fixé par le Bureau;
- qu'il a un dossier exempt de toute condamnation disciplinaire depuis au moins cinq ans;

- qu'il n'a pas été évalué de manière défavorable de la part du Comité d'inspection professionnelle depuis cinq ans;
- qu'il devra fournir une documentation nécessaire à l'atteinte des objectifs du stage.

Le Comité de direction du stage oriente actuellement une partie importante de ses efforts à l'intégration des stages au curriculum des deux universités. Il nous apparaît souhaitable que les stages fassent meilleur corps avec la formation académique.

Le principal avantage réside dans une évaluation plus approfondie des milieux et des maîtres de stage et une meilleure coordination qui nécessitera plusieurs intervenants. L'Ordre et les universités sont d'accord sur le principe et ce sont les modalités de financement qui restent à déterminer.

Je veux, en terminant, vous exprimer le plaisir que j'ai eu à vous exposer le programme des stages de formation professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et je veux également exprimer ma reconnaissance à Madame Diane Lamarre pour sa collaboration à la préparation de mon exposé.

Claude Lafontaine

11/90